



Proposition d'amendement

Version 1

taa / 2 mai 2023

DIJ 28 2022.DIJ.20 Crédit-cadre 2024 à 2029 destiné à l'aide financière du canton aux mesures prises et aux indemnités versées dans le cadre de l'aménagement du territoire

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
Minorité de la CIAT (Riem)	Adoption assortie de la charge suivante : Réduire le montant du crédit de 2,45 à 2,15 millions de francs par an. Cela correspond à une réduction de 1,8 millions de francs pour toute la période, désormais fixée à six ans ; le montant annuel du crédit reste ainsi au niveau actuel. La réduction doit s'appliquer exclusivement à l'extension de la convention-programme RPT « Paysages dignes de protection / qualité du paysage ».		-